Données Essentielles

Caractéristiques des acheteurs :

Nom de l'acheteur ou du mandataire :
Commune de St Georges sur Loire
Numéro SIRET de l'acheteur ou du mandataire :
21490283500013

Caractéristiques du marché public :

Numéro d'identification unique de marché public :
21490283500013202120210060O
Nature du marché :
Marché
Objet du marché :
Marché de maîtrise d'oeuvre portant sur les études réglementaires et de conception et la coordination des travaux de la tranche n°2 du lotissement de la Croix Clet
Code CPV principal :
75310000-2
Procédure de passation :
Procédure adaptée
Technique d'achat :
Sans objet
Modalité d'execution du marché public :
Sans objet
Lieu principal d'exécution :
LOTISSEMENT DE LA CROIX CLET - SAINT GEORGES SUR LOIRE
Identifiant du lieu principal d'exécution (code postal ou code INSEE) :
49170
Type de code du lieu d'exécution :
Code postal
Durée totale du marché :
16 mois
Considérations sociales :
Pas de considération sociale
Considérations environnementales :
Pas de considération environnementale
Marché comportant des travaux, services ou fournitures innovants :
Part des produits issus de l'Union européenne :
0.0
Part des produits fabriqués en France :
0.0
CCAG de référence :
Pas de CCAG
Date de notification :
08/11/2021
Date initiale de publication des données essentielles :
26/04/2023

Caractéristiques financières :

Nombre d'offres :

Montant forfaitaire ou estimé maximum HT :

74 385 euros

Forme du prix :

Unitaire

Type de prix :

Attribution d'une avance :

Caractéristiques d'identification des opérateurs économiques :

Dénomination sociale	Identifiant (Siret, n° TVA intra, etc)	Type d'identifiant
RESONANCE URBANISME ET PAYSAGE	41433461500054	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		
TPF INGENIERIE	42060618800555	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		
RESONANCE ARCHITECTURE	85279175500014	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		